

Bonjour Mme la présidente et M le commissaire,

Je vous écrit aujourd'hui car je n'ai pu participer à votre première audience.

Ce qui me perturbe dans tout ces projets éoliens, c'est que malgré les calculs qui ont été négocié avec l'UPA pour l'utilisation des terres agricoles ou même des forêts pour soit des pylônes ou des éoliennes, Il semble selon ma compréhension que les redevances soient à géométrie variable.

Je m'explique : bien que ce qui a été négocié entre Hydro Québec et l'UPA une formule a été négocié pour la perte de terre agricole ou de partie de boisé.

Ce que je m'explique difficilement , c'est : comment se fait-il que pour des pylônes selon le calcul le propriétaire terrien recevra un montant déterminé par ce calcul une seul fois et que par la suite ce même propriétaire aura de la part d'Hydro Québec une servitude à vie.

D'un autre coté le propriétaire qui accepte d'avoir une éolienne sur son terrain selon le même calcul de référence aura minimalement beaucoup plus d'argent par année que le montant exigé par Hydro Québec selon les exigences des appels d'offres et de surplus ce même montant pour toute les années du contrat.

Est-ce normal? Je ne crois pas .

Est-ce que les agriculteurs signeraient pour des éoliennes si ils avaient le montant que donne Hydro Québec pour ses pylônes et que par la suite ce ne serait qu'une servitude?

Je pense que de poser la question c'est de lui répondre .

Je pense qu'il serait temps pour le gouvernement de se poser les vrais questions sur ses installations.

Il est plus que temps que nous ayons un Bape générique sur la question des énergies renouvelables et la transitions énergétique.

Arrêtons de faire du développement désorganisé.

Bien à vous

Jeannine Pinard